RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MAIRIE DE CANÉJAN
REÇU LE :
17 NOV. 2022
ARR .....
OGP .....

Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

Bordeaux, le 16/11/2021

Délégation Départementale de la Gironde
Pôle bi-départemental Santé Environnement
Pôle Santé Environnement de la Gironde

Affaire suivie par : Danièle BERDOY
Tél. : 05 57 01 45 57

Le Directeur de la Délégation Départementale de la Gironde

à

Monsieur le Maire
Service urbanisme
Allée de Poggio Mirtelo
33610 CANEJAN

A l'attention d'Amélie Simmoneau

Objet : **Projet de surf parc sur la commune de Canejan**

Réf. : Votre transmission du 22 septembre 2022

Par courriel ci-dessus référencé, vous sollicitez mon avis concernant le projet de création d'un surf parc sur la commune de Canéjan

Cette activité n'est pas encadrée par une règlementation nationale ou européenne, en effet les activités nautiques n'y sont pas soumises. Elle ne relève donc pas de la règlementation applicable aux piscines recevant du public ni de celle des baignades.

Suite à l'examen du dossier technique j'émets un avis favorable à la réalisation du surf parc sous réserve de la prise en compte des recommandations suivantes :

- Le porteur de projet devra se référer au guide technique « Aires de jeux d'eau. État de l'art et préconisations techniques » (octobre 2021) du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Ce guide présente les dangers identifiés et les risques sanitaires encourus dans ce type d'installation et propose des recommandations de conception et de maintenance pour assurer la pratique d'activités aquatiques dans des conditions d'hygiène maîtrisées.

- Il sera notamment de porter une attention particulière à l'hygiène des pratiquants. Un parcours obligatoire doit être mis en place pour se déchausser, choisir la combinaison, se changer puis prendre une douche savonnée.
  Les surfaces en bois sont fortement déconseillées car peu propice aux nettoyages, en particulier dans les abords de l'équipement, et notamment dans les zones « pieds nus ».

- Un suivi analytique de la qualité de l'eau sera mis en place par le porteur de projet en concertation avec l'ARS.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément.

P/la Directrice de la Délégation Départementale de la Gironde,

La responsable du pôle santé environnement

Fabienne JOUANTHOUA